

Questions lyonnaises

Le Gaz.

SUIVANT la promesse de M. le Maire, la question du gaz devait être résolue à la fin de l'année 1893 et la réduction à vingt centimes devait être offerte, pour leurs étrennes, aux consommateurs, à l'occasion du premier de l'an. Il n'en a rien été et, comme les enfants qui n'ont pas été sage et qui, ayant mis leur soulier dans la cheminée, n'y trouvent le lendemain qu'une poignée de verges, les Lyonnais, en se réveillant avec la nouvelle année, n'ont trouvé dans leurs compteurs que le mauvais vouloir et les exigences de la Compagnie liés avec les *faveurs* de l'Administration.

On se fâcha. De nouvelles réunions, dites « contradictoires », probablement parce qu'elles étaient en contradiction avec le plus élémentaire bon sens, eurent lieu dans un certain nombre d'arrondissements et, chose curieuse, ces réunions étaient généralement provoquées par les amis de la Compagnie; les grévistes en étaient soigneusement exclus, et c'est la réduction immédiate, la réduction pour ainsi dire sans conditions qui y était réclamée dans des ordres du jour fulgurants!

Ces ordres du jour étaient, d'ailleurs, appuyés par des articles dans les journaux « bien pensants » comme celui qui parut dans le *Salut Public*, où l'on blaguait allégrement la prévoyance de la Commission municipale du gaz :

« Si l'on ouvrait demain un plébiscite parmi les consommateurs actuels du gaz, il est fort à présumer que les résultats n'en seraient pas favorables à la théorie de la Commission... »

« Il est excellent de veiller au bien-être des Lyonnais de 1904 et des années suivantes; mais celui des Lyonnais qui vivent en 1894 mérite, lui aussi, quelque sollicitude... »

« A chaque génération suffit sa peine! etc., etc. »

Pauvres contribuables, pauvres consommateurs, vous serez toujours... tondus!

On sait quelle était la situation au commencement de décembre dernier, telle qu'elle se dégageait du moins d'une grande réunion dont nous avons rendu compte, qui se tenait à la brasserie Fritz Hoeffherr, cours du Midi, et à laquelle assistaient non seulement M. le Maire et un certain nombre de conseillers municipaux, mais encore plusieurs administrateurs de la Compagnie du gaz.

Trois grands courants s'étaient formés. Le premier se composait de ceux qui étaient partisans d'accepter le traité de la Compagnie par lequel elle s'engageait à réduire, dès aujourd'hui, le prix du gaz à vingt centimes le mètre cube, à la condition qu'on lui prorogéât son traité jusqu'en 1937. Ce courant d'opinion avait pour avocats M. le Maire lui-même et M. Berthélemy, son adjoint.

Le second courant était représenté par ceux qui, avec la Commission spéciale du Conseil municipal, ne voulaient pas proroger le traité de la Compagnie dans ces conditions, c'est-à-dire renouveler, avec le chiffre de vingt cen-

times, la faute commise en 1856, avec le chiffre de vingt-huit centimes et demi et lier pendant 43 ans la population lyonnaise par un traité dont elle ne saurait s'affranchir, alors qu'elle pourrait peut-être se procurer l'éclairage dans de bien meilleures conditions. Ce second courant avait pour défenseur et pour principal orateur, M. Augagneur, rapporteur de la Commission du gaz au Conseil municipal.

Enfin, le troisième courant se composait de tous ceux qui voulaient laisser les choses en l'état jusqu'à l'expiration du traité de la Compagnie, de telle façon que la Ville et les consommateurs affranchis de toute tutelle en 1904, pussent traiter au mieux de leurs intérêts, comme bon leur semblerait et avec qui bon leur semblerait. Ces derniers, qui avaient pour chefs MM. Colliard et Eyraud, ne renonçaient d'ailleurs pas au bénéfice de la réduction immédiate à vingt centimes, espérant contraindre la Compagnie à cette réduction au moyen des poursuites exercées contre elle par le Comité de défense des consommateurs pour ses multiples infractions à son cahier des charges.

Comme on le voit, l'idée mère qui se dégage de ces trois courants, c'est la réduction immédiate du prix du gaz; aussi est-ce en jouant habilement de cette réduction que la Compagnie aura amené tout le monde à merci: même les grévistes, même la Commission municipale qui était si superbement partie en guerre sous le commandement d'un capitaine de la vigueur de M. Augagneur, car il ne faut pas s'illusionner, ce qui triomphe dans la lutte entreprise entre le Conseil municipal et la Compagnie du gaz, c'est la Compagnie!

On aura beau ergoter, chicaner la valeur des votes, protester contre une majorité obtenue à une seule voix, laquelle voix était celle d'un conseiller municipal qui est en même temps employé de la Compagnie du gaz, cela ne changera rien à la chose et le rapporteur de la Commission se trouve dans la situation du maréchal de Mac-Mahon, au nez duquel l'assemblée de Versailles venait de voter une Constitution républicaine, paraît-il, à la majorité d'une seule voix et qui, trouvant sur le *Journal Officiel* les noms des votants, publiés par lettre alphabétique, courut au dernier pour savoir quel était le coupable. Voyant que c'était Wolowski, il s'écria: « Cela ne m'étonne pas, c'est un polonais! Je ne pouvais être trahi que par un Polonais! »

Le polonais de M. Augagneur s'appelle Mille et sa voix a beau être celle d'un « salarié de la Compagnie », comme dit le rapporteur de la Commission, le vote n'en est pas moins acquis et sa voix en vaut mille.

C'est un type bien curieux à étudier, que le conseiller du cinquième arrondissement, qui pourrait s'écrier en parodiant un mot célèbre: « Et s'il n'y en a qu'un (de majorité) je serai celui-là! » Par deux fois il a déclaré que s'il avait voté ainsi qu'il l'a fait, c'est parce que son mandat municipal comportait: « diminution du prix du gaz ». C'est parfait; mais alors pour quoi, par deux fois également, a-t-il voté le prix fort, demandé par la Compagnie, à côté du prix faible, réclamé par la Commission: 20 c. pour le gaz d'éclairage au lieu de 18 c., et 18 c. pour le gaz industriel au lieu de 16 c. ?

Voilà une étrange manière de comprendre la diminution du prix du gaz! Nous espérons que les électeurs de M. Mille s'en souviendront.

Bien curieux aussi le vote du Conseil municipal: il a porté sur le projet de la Commission, plus ou moins amendé par le projet de l'Administration municipale, et c'est néanmoins le projet de la Compagnie du gaz qui a triomphé, puisque le chiffre de 20 centimes figurera au traité jusqu'en 1937!

Malgré les notes insérées à part, dans les journaux, comme des fiches de consolation, et qui assurent que « le principe de transaction a triomphé, qu'il réserve l'avenir en stipulant une réduction basée sur la quantité de gaz livré à la consommation »; malgré les centaines de mille francs et même les millions que l'on fait miroiter aux yeux des consommateurs et qui leur feront retour « lorsqu'on aura dépassé tel, tel ou tel chiffre », le public n'en paiera pas moins le gaz 20 c. pendant 43 ans. Nous verrons bien, ou plutôt, nos enfants verront bien quand il y aura du retour.

Quant à nous, nous sommes partisans du dicton populaire: Un bon: « Tiens! » vaut mieux que deux: « Tu l'auras! »

Les Cars-Ripert

Saigne mon cœur, pleurez mes yeux,
Ma douleur est grande et profonde!
Je n'ai plus ma voiture blonde,
Le Cars-Ripert de mes aïeux!

Ainsi vont, en se lamentant, les âmes désoignées de nos mères, de nos femmes, de nos filles et de nos sœurs, depuis Sainte-Blandine, patronne des guillotins, jusqu'à la Ficelle, suprême refuge des pendus.

On les aimait ces petits Cars-Ripert, jaunes comme l'or ou comme les blés. Était-ce à cause de leur nom quasi mérovingien, — Cars-Ripert, Caribert, qui est le char? qui est le roi? — ou bien était-ce en raison de leur forme rudimentaire qui leur donnait une vague ressemblance avec ces carrioles vulgairement appelées « coucous » qui faisaient, dans la première moitié de ce siècle, le trajet entre la porte St-Denis et la ville du même nom?

Toujours est-il qu'on les aimait pour leurs allures tranquilles qui n'avait rien de commun avec les airs de tranche-montagne de ces arrogants tramways qui « dévorent l'espace » et pressent d'autant plus le pas de leurs « coursiers rapides » que vous manifestez davantage le désir de vous précipiter sur leur incommodement marchepied. Chaque jour nombre de voyageurs sont précipités sur la voie publique où ils se brisent les genoux et se foulent les poignets, faute de pouvoir aborder convenablement leur plate-forme inhospitalière.

Les Cars-Ripert daignaient s'arrêter, eux; quelquefois même ils attendaient quelques secondes, le temps qu'on dise un dernier mot ou qu'on donne un dernier embrassement à ceux que l'on quittait, puis ils reprenaient tranquillement leur marche, cabin, caha, s'en allant tout doucement en zigzaguant un peu comme un bonhomme qui aurait bu un petit coup de trop.

Un embarras de voitures se produisait-il ou les matériaux de l'hôtel que se fait construire le *Nouveliste* encombraient-ils la chaussée? Tranquillement les Cars-Ripert prenaient la rue Fraçnois-Dauphin, tournaient la rue St-